



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION  
2022-24 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 08 décembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Jean-Paul FRONTY - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD  
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique MEUNIER - Mme Pascale BOISSIERAS  
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE  
Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY - M. Valéry ELOPHE  
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

**DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine LACOMBE représentant M. Christian PRADAYROL - M. Walter MAMMOLA représentant M. Henri SOULIER - M. Eddie MARCOS représentant M. Jean-Louis LASCAUX  
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE  
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE  
C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Philippe VIDAU donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Recrutement du directeur de la Régie Personnalisée pour l'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac**

**RAPPORTEUR :** Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20221208-2022-24-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le contrat du Directeur de la Régie Personnalisée pour l'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac arrive à son terme le 07 janvier 2023 à l'issue de deux contrats de trois ans à temps complet. Aussi, la vacance d'emploi a été publiée le 11 octobre 2022 sur le site emploi-territorial.fr.

Parmi les candidatures reçues, celle de Monsieur Olivier MOULIS a été retenue.

Conformément aux articles L2221-10 et L2221-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur de la Régie Personnalisée, après avoir été désigné par le Comité Syndical sur proposition de son Président, fait l'objet d'une nomination par le Président du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée.

Il est proposé au comité syndical :

- **De se prononcer** favorablement sur le recrutement de Monsieur Olivier MOULIS au poste de Directeur de la Régie Personnalisée pour l'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac à temps complet, à compter du 08 janvier 2023 et ce pour une durée indéterminée conformément à la réglementation en vigueur considérant que le renouvellement intervient après deux contrats de trois ans.

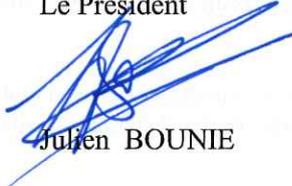
Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président

  
Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20221208-2022-24-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022